



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

(Articles du code l'action sociale et des familles L116-3, L121-6-1 et article R 121-1)

PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE :

Nom - Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Adresse mail :@.....

L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE AU TITRE DE :

- Personne de plus de **65 ans** Personne de plus de **60 ans** reconnue inapte au travail
 Personne en situation de handicap

L'INSCRIPTION EST FAITE PAR :

- La personne concernée
 Son représentant légal ou un tiers :

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal /Ville :

N° Téléphone : N° Portable :

Agissant en qualité de :

- Représentant légal (*fournir l'acte justificatif : extrait du jugement de tutelle*)
 Service d'aide à domicile ou de soins infirmiers à domicile
 Médecin traitant
 Autres..... (à préciser)

PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

Nom/Prénom.....

Adresse

N° Téléphone

Lien avec la personne :

Nom/Prénom

Adresse

N° Téléphone

DEPARTEMENT de L'OISE
Arrondissement
de Clermont
Canton de
Estrées Saint Denis



INTERVENANTS À VOTRE DOMICILE :

Service d'aide à domicile :

Nom
Adresse
N° Téléphone

Service de soins infirmiers à domicile :

Nom
Adresse
N° Téléphone

Service de téléalarme :

Nom
Adresse
N° Téléphone

Médecin traitant :

Nom
Adresse
N° Téléphone

Autre service : (Service d'assistance respiratoire, portage de repas.....)

Nom
Adresse
N° Téléphone

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à, le.....

Signature

Les informations recueillies seront regroupées au sein d'un registre tenu par la Mairie de Pronleroy transmis, en cas d'alerte, aux seules autorités responsables de la mise en place du plan d'alerte et d'urgence (Préfecture).

La personne inscrite au registre, ou son représentant légal, dispose d'un droit d'accès et de rectification des renseignements qui la concerne.

Les données de la personne concernée seront retirées du registre sur simple demande de radiation de sa part, suite à son déménagement ou lors de son décès.